



20 novembre 2018

(18-7271)

Page: 1/3

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE LA SADC SUR LES ACTIVITÉS SPS

La communication ci-après, reçue le 14 novembre 2018, est distribuée à la demande du Secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

1 COORDINATION DES ACTIVITÉS SPS DE LA SADC

1. La fin de la première phase du Programme UE-SADC de soutien à l'intégration économique régionale (REIS) a coïncidé avec la restructuration du Secrétariat de la SADC. Dans ce contexte, le poste relatif aux questions sanitaires et phytosanitaires est devenu flexible et n'a pas été inclus pour l'exercice budgétaire suivant; des activités SPS étaient cependant prévues. Des dispositions ont été prises afin que le poste soit inclus pour l'exercice budgétaire 2019/20. En raison de cette situation, la participation du bureau régional et la présentation de rapports au niveau international ont été limitées.

2 RÉUNION DES POINTS D'INFORMATION NATIONAUX ET DES AUTORITÉS NATIONALES RESPONSABLES DES NOTIFICATIONS

2. La réunion des points d'information nationaux et des autorités nationales responsables des notifications a été convoquée les 15-17 février 2017 pour promouvoir l'harmonisation de l'annexe SPS du Protocole de la SADC sur le commerce avec l'Accord SPS de l'OMC. Treize États membres ont participé à la réunion (Afrique du Sud, Angola, Botswana, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, République démocratique du Congo, Seychelles, Zambie et Zimbabwe). Les participants ont pu identifier et classer par ordre de priorité les principales questions relatives au mécanisme pour la transparence, et renforcer la capacité des points d'information nationaux et des autorités nationales responsables des notifications à remplir leurs obligations régionales et internationales en matière de transparence.

3 ÉLABORATION DE PROPOSITIONS POUR BÉNÉFICIER DU FONDS POUR L'APPLICATION DES NORMES ET LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE (STDF)

3. Le Comité de coordination SPS de la SADC s'est réuni les 6-10 novembre 2018 pour examiner les progrès réalisés dans les programmes de travail du Sous-Comité de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, du Sous-Comité de la santé des animaux et du Sous-Comité de la préservation des végétaux. L'autre principal objectif de la réunion était la formulation, par chacun des groupes, d'une proposition de projet pour solliciter des fonds au titre de l'assistance technique auprès du STDF. Les propositions ont été envoyées au secrétariat du STDF, qui a indiqué qu'il était nécessaire de les travailler davantage. Ces indications ont été transmises aux personnes de liaison, qui doivent encore réunir leurs sous-comités respectifs pour y donner suite. Une des difficultés que rencontrait le Comité de la sécurité sanitaire des produits alimentaires était que les participants aux réunions n'étaient pas toujours les mêmes. Les réunions suivantes ont mis en avant la nécessité d'inclure les points de coordination nationaux du Codex.

4 ÉLABORATION DE DIRECTIVES DE LA SADC CONCERNANT LES MEILLEURES PRATIQUES POUR PERMETTRE AUX PETITS AGRICULTEURS D'ACCÉDER COLLECTIVEMENT AUX MARCHÉS

4. Dans le cadre du programme REIS, un consultant a été chargé d'élaborer un manuel à l'intention des petits agriculteurs pour leur permettre d'accéder collectivement aux marchés. Une étude a été menée sur les secteurs de la viande de bœuf et du sucre pour l'Afrique du Sud, l'Eswatini, Maurice et la Namibie. Elle avait pour but de déterminer comment s'organisaient les petits agriculteurs pour parvenir à établir une relation avec de plus grandes entreprises prenant part à des chaînes de valeur de produits spécifiques. La réunion de validation du manuel s'est tenue les 20-21 juin 2018, avec la participation de l'Afrique du Sud, de l'Angola, du Botswana, de l'Eswatini, du Lesotho, du Malawi, du Mozambique, des Seychelles, de la Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe. Les États membres étaient d'avis que le manuel devait encore être amélioré de façon à traiter séparément les trois aspects des questions SPS.

5 ÉLABORATION D'UN SYSTÈME RÉGIONAL D'ALERTE PRÉCOCE ET DE RÉPONSE RAPIDE POUR LA SADC

5. Dans le cadre du programme REIS, un consultant a été chargé de réaliser une étude sur l'élaboration d'un système régional d'alerte précoce et de réponse rapide pour la SADC. Les résultats de cette étude ont été présentés pour validation lors de la réunion des 6-10 août 2017 du Comité de coordination SPS de la SADC. L'étude ne portait que sur trois membres de la SADC, raison pour laquelle les États membres ont décidé de la mettre en attente jusqu'à ce que des travaux puissent être réalisés concernant d'autres États membres.

6 ÉLABORATION DE DEMANDES CONCERNANT LE FONDS FIDUCIAIRE DU CODEX

6. Le Secrétariat de la SADC a reçu une requête de la part de points de contact du Codex de plusieurs États membres s'agissant d'élaborer une demande régionale auprès du Fonds fiduciaire du Codex. Des États membres de la région de la SADC avaient tenté à de nombreuses reprises et sans succès d'obtenir une assistance du Fonds. Les 26-28 septembre 2018, une réunion, à laquelle ont participé l'Afrique du Sud, le Botswana, les Comores, l'Eswatini, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, le Mozambique, la République démocratique du Congo, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe, a été organisée pour faciliter l'élaboration d'une demande régionale. Les leçons tirées de la demande de la CEDEAO auprès du Fonds ont servi d'éléments d'orientation. Après réflexion, les participants à la réunion ont décidé que, en raison des grandes disparités existant entre les systèmes Codex des différents États membres, chacun devait élaborer sa propre demande, qui serait appuyée par les bureaux nationaux de l'OMS et de la FAO. Les États membres devaient présenter leurs demandes d'ici à la date butoir du 30 novembre 2018.

7 ACCORD DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE UE-SADC

7. Une étude a été lancée pour analyser la situation actuelle de certains États membres de la SADC quant au respect des prescriptions des Accords SPS et OTC de l'OMC, eu égard à leur capacité de faciliter un accès au marché de l'UE qui soit compatible avec les règles de l'OMC, comme le prévoit l'Accord de partenariat économique (APE) UE-SADC. La réunion de validation s'est tenue les 22-23 janvier 2017. Les participants ont conclu que les États membres de la SADC et parties à l'APE devaient bénéficier d'une formation sur les prescriptions du marché d'exportation. Une des principales questions soulevées lors de la réunion était que la croissance tirée par les exportations de la région de l'Afrique australe dépendait du respect de certaines normes internationales qu'exigeait le marché d'exportation, et qu'en cas de non-respect de ces normes ou de prescriptions techniques, la promesse d'un accès en franchise de droits et sans contingent au marché de l'Union européenne n'aurait que très peu de valeur. Ont pris part à la réunion l'Afrique du Sud, le Botswana, l'Eswatini, le Lesotho, le Mozambique, la Namibie, la délégation de l'UE et la Coopération en matière de normalisation de la SADC (SADCSTAN). Les participants à la réunion ont adopté les onze recommandations au Secrétariat de la SADC figurant dans l'étude, sur la manière de traiter les questions SPS et OTC de l'APE. L'approche générale était d'harmoniser les activités SPS et OTC menées dans le cadre de l'APE et les activités menées dans le reste des États membres de la SADC.

8 MÉCANISME UE-SADC LIÉ AU COMMERCE

8. La majorité des propositions de projet présentées au Mécanisme par 12 États membres de la SADC portait sur l'amélioration des systèmes SPS et OTC dans les États membres. Dans le domaine SPS, 41 demandes concernaient des services de conseil, 25 des marchés publics et 54 des sessions de formation. Les demandes de conseil avaient notamment trait au renforcement des capacités institutionnelles, à l'analyse de certains aspects des trois organisations sœurs, à l'amélioration des régimes d'évaluation de la conformité et à l'élaboration de procédures opérationnelles normalisées. Les demandes concernant les marchés publics portaient principalement sur l'acquisition d'infrastructures agricoles et de matériel d'essai avec accessoires. Les demandes de formation concernaient notamment l'affectation de personnel à des organismes compétents, les manières de respecter les différentes prescriptions de l'annexe OTC du Protocole de la SADC sur le commerce et la mise en œuvre et le déploiement de plates-formes d'information électroniques. D'un point de vue régional, les demandes sont révélatrices des faiblesses transversales générales existant dans les systèmes SPS des États membres. Ces faiblesses peuvent être surmontées grâce à des ateliers régionaux, qui favoriseront un échange d'idées parmi les États membres. Au vu du report de la mise en route du projet, seuls les services de conseil et les formations les plus importants seront organisés, les États membres ayant été invités à redéfinir leurs priorités en la matière.

9. Pour tout complément d'information, s'adresser à: Mme Lomkhosi Mkhonta-Gama (lmkhonta@sadc.int).
